Sept choses à savoir sur le référendum constitutionnel en Guinée

africacenter.org/fr/spotlight/sept-choses-a-savoir-sur-le-referendum-constitutionnel-en-guinee
the Africa Center for Strategic Studies

Par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique

16 septembre 2025

En Guinée, le référendum constitutionnel vise à consolider l'emprise de la junte sur le pouvoir et à entraver les revendications populaires pour un retour à un régime civil et démocratique.

Des vendeurs d'un marché de Conakry travaillent à côté d'une affiche du chef de la junte guinéenne, Mamadi Doumbouya, quelques jours avant le référendum constitutionnel du 21 septembre 2025. (Photo : AFP/Patrick Meinhardt)

En Guinée, le référendum constitutionnel du 21 septembre 2025 vise à refaçonner la trajectoire de la gouvernance de ce pays d'Afrique de l'Ouest de 14,8 millions d'habitants. Organisé par la junte du Colonel Mamadi Doumbouya, le référendum entend légitimer et perpétuer son régime après sa prise du pouvoir des mains du gouvernement civil et démocratiquement élu lors du coup d'État militaire du 5 septembre 2021.

Voici sept points qui permettent de mieux comprendre le contexte du référendum et son importance pour la Guinée.

1. Le référendum ouvre la voie pour le maintien au pouvoir des dirigeants de la junte

Dans sa charte de la transition de 2021, la junte avait promis un retour à un régime démocratique civil et que ses dirigeants ne se présenteraient pas aux prochaines élections. Mais le projet de constitution n'interdit pas aux membres de la junte de se présenter, ce qui ouvrirait la voie au maintien au pouvoir de Doumbouya et des autres dirigeants de la junte.

> Le référendum entend légitimer et perpétuer la junte.

Dans un sondage d'Afrobarometer effectué entre mai et juin 2024, 67 % des personnes interrogées estimaient que le pays était sur la mauvaise voie. Autre reflet du soutien de longue date des Guinéens à la démocratie, 64 % ont dit être contre l'intervention de l'armée dans la gestion du pays. Par ailleurs, 56 % ont dit que les militaires devraient rendre le pouvoir aux civils le plus vite possible et 70 % considèrent la démocratie préférable à toute autre forme de gouvernement. Cependant, 84 % étaient favorable a une limite à deux mandats présidentiels.

Le sondage d'Afrobarometer a aussi demandé aux personnes interrogées sur le parti ou le candidat qu'elles soutiendraient si l'élection présidentielle se tenait le lendemain. Seuls 1,3 % ont dit qu'ils voteraient pour Mamadi Doumbouya, et tout juste 2,2 % ont dit qu'ils voteraient pour le candidat de la junte. En revanche, 24 % ont dit qu'ils voteraient pour le Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) d'Alpha Condé et 17% ont dit vouloir voter pour l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) de Cellou Dalein Diallo.

2. Le référendum se déroule dans un contexte très inéquitable

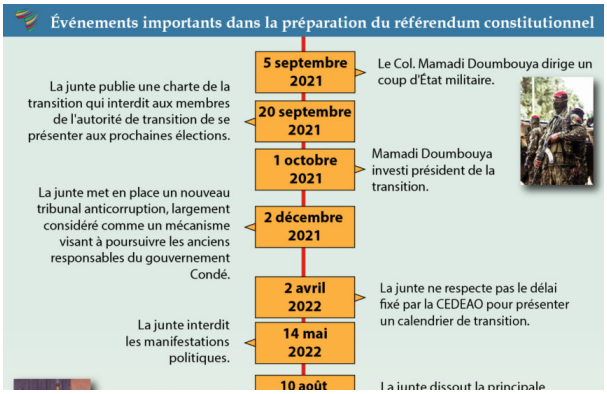

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

La junte a constamment retardé la prise de mesures visant à rendre le pouvoir aux dirigeants civils élus. En décembre 2022, 15 mois après sa prise de pouvoir, la junte s'était engagée auprès de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur un chronogramme de transition en dix points qui s'achèverait à la fin de 2024. Mais elle a failli à respecter cette échéance.

Les manifestations sont interdites depuis 2022, ce qui permet de réprimer toute contestation populaire contre une junte qui avait elle-même fait dérailler les processus démocratiques durement acquis par le pays. Cependant, le portrait de Doumbouya et des affiches louant ses réussites bordent les rues de Conakry. Fait marquant, la finale du tournoi de football pour la trophée « Général Mamadi Doumbouya » s'est terminé par une bousculade où 153 personnes ont trouvé la mort. Des artistes et d'autres soutiens de la junte mettent sur les réseaux sociaux des photos de voitures prétendument offertes par la junte en remerciement pour leur soutien.

Pendant ce temps, en octobre 2024, la junte a dissous des douzaines de petits partis politiques, en a suspendu d'autres et a placé les principaux partis de l'opposition, y compris le RPG et l'UFDG, "sous observation". Ces partis de l'opposition ne peuvent donc empêchés de tenir des réunions et leurs comptes bancaires ont été gelés. Ces suspensions ont été prolongées à plusieurs reprises, y compris au cours du mois précédant le référendum.

Les leaders de l'opposition enlevés, disparus ou forcés à s'exiler

En octobre 2024, Saadou Nimaga, l'ancien Secrétaire général du ministère des Mines sous le gouvernement d'Alpha Conde a été enlevé. Il reste introuvable. En janvier 2025, un leader de l'opposition, Aliou Bah a été condamné à deux ans de prison pour avoir "offusqué" Doumbouya.

Deux leaders de la société civile du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), Oumar Sylla (alias Foniké Mengué) et Mamadou Billo Bah, ont été enlevés en juillet 2024 et sont toujours portés disparus.

Ce schéma se répète puisque d'autres dirigeants de la société civile ont été arrêtés par des hommes armés et torturés. Abdoul Sacko, le coordinateur du "Forum des forces sociales de Guinée" a été enlevé, torturé, puis libéré en février 2025. Mohamed Traoré, un ancien chef du Barreau de Guinée a subi le même sort, il a été enlevé, torturé puis libéré en juin 2025.

La dissidence au sein de la junte n'est pas non plus tolérée comme le démontre la mort mystérieuse en prison du général Sadiba Koulibaly. Cet ancien "numéro deux" de la junte devenu ambassadeur au Congo est mort quelques jours après avoir été condamné à cinq ans de prison, apparemment parce qu'il avait demandé le paiement des arriérés de salaire du personnel de l'ambassade.

En tout, plus de 220 personnes sont mortes pour s'être opposées à la junte depuis 2021.

Les leaders de l'opposition qui restent en Guinée se cachent aujourd'hui après ces meurtres et ces disparitions. Cela a créé un environnement dans lequel le référendum n'est pas sujet aux questions ou aux critiques.

Un projet de constitution rédigé en secret

La décision de la junte de rédiger et d'adopter une nouvelle constitution avant le retour à la démocratie constitue un point de discorde majeur sur le sujet de la transition. Les membres de l'opposition soulignent que, puisque la junte a pris le pouvoir par la force et n'a pas respecté son propre calendrier de transition, son gouvernement est donc illégitime depuis janvier 2025. De plus, bien que la junte ait organisé plusieurs consultations populaires, d'abord en 2023, puis en 2024, les principales coalitions d'opposition au sein de la société civile ont refusé d'y participer, soulignant le manque de légitimité du processus et la répression exercée par la junte.

Le document a été rédigé de manière opaque par quelques membres du Conseil national de la transition. Ce dernier a adopté le projet de constitution lors d'une réunion à huit clos durant laquelle seuls certains membres du conseil avaient reçu la version finale avant de la voter.

Une cour contre la corruption paralysée

Depuis sa création en décembre 2021 par la cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), la cour anticorruption de la junte, a largement focalisé ses enquêtes sur d'anciens fonctionnaires aujourd'hui membres de l'opposition. Ainsi, Mohamed Diané, un ministre de la Défense d'Alpha Condé, a été condamné à cinq ans de prison en décembre 2024. Début 2022, la junte a ordonné la saisie et la destruction de maisons appartenant à Cellou Dalein Diallo et à Sidya Touré (un autre dirigeant de l'opposition), ce qui les a obligés à s'exiler.

La CRIEF ne s'est cependant pas intéressée à des rapports de la société civile faisant état de corruption dans le secteur minier guinéen. Cela est particulièrement remarquable étant donné que la junte a promu des marchés pour exploiter la plus grande mine de bauxite inexploitée au monde, Simandou, tout en gelant de nombreuses autres concessions minières.

3. Le référendum vise à concentrer le pouvoir au sein de l'exécutif

Au-delà du fait qu'il retire l'interdiction à la junte de se présenter aux élections, le projet de constitution amnistie aussi la junte, dans des conditions qu'elle pourra elle-même définir (article 198).

Avec ce référendum, le mandat présidentiel augmente de 5 à 7 ans, renouvelable une fois.

Les provisions selon lesquelles une législature à deux chambres sera établie provoquent aussi l'inquiétude car l'article 103 stipule que les candidats au Parlement doivent être membres d'un parti politique légal. Or, cela empêche la participation des partis de l'opposition puisque leur suspension est sans cesse renouvelée.

Des policiers anti-émeutes dispersent des manifestants avec du gaz lacrymogène.
(Photo: AFP/Cellou Binani)

Le projet de constitution confère à l'exécutif l'autorité sur le Parlement puisque l'article 110 prévoit qu'un tiers des sénateurs soient choisis par le président. Le reste étant élus parmi les conseillers régionaux et communaux que la junte a elle-même remplacés par des militaires, la junte contrôlera de fait le Sénat.

D'autres stipulations, notamment que les candidats politiques doivent être résidents de la Guinée semblent cibler l'exclusion de candidats populaires de l'opposition exilés tels que Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé. Alors même que le projet de constitution prévoit que les anciens présidents jouissent d'une immunité pour leurs actes officiels, l'ancien président Condé a été inculpé pour de nombreux crimes.

4. La junte contrôlera le décompte des votes

En 2022, Doumbouya a remplacé les 34 préfets civils du pays avec des militaires. Ensuite, en mars 2024, il a dissous les 342 conseils municipaux du pays et remplacé tous leurs élus avec 3 000 personnes nommées par la junte, y compris de nombreux militaires. Ces individus sont sensés organiser les élections au niveau local. En novembre 2024, la junte a aussi désigné de nouveaux chefs de quartiers et de districts à travers le pays. Dans chaque bureau de vote, ce sont les chefs de quartier qui distribuent aux citoyens les cartes d'électeur requises pour voter.

En juin 2025, Doumbouya a signé un décret créant la "Direction Générale des Élections (DGE)" au sein du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. Ce décret abolit aussi Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui avait été jusque-là responsable de l'organisation des élections. Mais la DGE jouit d'une autorité bien plus importante que la CENI. En effet, au-delà de l'organisation des élections, elle est aussi responsable de l'interprétation et de l'application des règles qu'elle créée. Elle est notamment chargée de la révision du code électoral, de la rédaction des lois et des règles régissant la gestion des élections, et est aussi responsable du respect de ces règles. Le directeur et le directeur adjoint de la DGE sont tous deux nommés par le président.

> La junte contrôlera chaque étape du processus de vote référendaire.

Les partis de l'opposition ont dénoncé ce décret et l'autorité qu'il confère à l'exécutif sur les élections. Étant donné que le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation est aussi chargé de déterminer quels partis politiques peuvent opérer, l'exécutif sera forcément en mesure de décider quels partis peuvent participer non seulement au référendum mais aussi aux élections à venir

Le référendum sera réglementé par un autre bureau ad hoc au sein du ministère, l'Observatoire national autonome de supervision du référendum constitutionnel (ONASUR). Si la junte prétend que l'ONASUR est indépendant, 6 de ses 11 membres sont choisis soit par le président, soit par le Bureau du Conseil National de la Transition, l'organe législatif de la junte. Par ailleurs, dans chaque bureau de vote, des responsables nommés par la junte sont chargés de compter les votes et de faire remonter les résultats.

Grâce à cet effort soigneusement orchestré visant à aligner tous les mécanismes électoraux clés sous l'autorité de l'exécutif, la junte contrôlera chaque étape du processus de vote référendaire.

5. L'adoption du référendum dépend d'un seuil de participation peu clair

Le seuil de participation requis pour l'adoption du référendum n'est pas clair, ce qui reflète le caractère ponctuel des règles qui régissent ce scrutin. Dans le projet de constitution, l'adoption d'un référendum requiert un seuil de participation de 50 % des électeurs (Article 70). Mais un référendum constitutionnel requiert 60 % de participation pour être adopté (Article 192).

Des manifestants lors d'une manifestation à Conakry, en Guinée, 20 octobre 2022.
(Photo : AFP/Cellou Binani)

Or, selon la loi passée par le Conseil de transition de la junte pour régir *ce référendum*, aucun seuil de participation n'est cependant précisé. Cela pourrait donc permettre à la junte de déclarer son adoption à la majorité des suffrages exprimés, même si la participation tombe bien en deçà des 50%.

Le 3 septembre, la coalition de l'opposition des Forces vives de la Guinée, qui comprend les partis de l'opposition de l'UFDG et du RPG, ainsi que la coalition de la société civile du FNDC a appelé les citoyens à boycotter le référendum, puisque 'il ne sera pas impartial.

6. Les restrictions sur les médias créent de l'incertitude sur le contenu de ce que les citoyens sont sensés voter

La junte a mené une campagne concertée pour restreindre la couverture des événements politiques en Guinée. Elle a sévèrement restreint la liberté de la presse. Selon Reporters sans frontières, la Guinée a chuté de 25 places dans son index de la liberté de la presse, la plus importante chute de tout pays cette année.

Plusieurs des radios les plus populaires sont suspendues ou empêchées d'émettre depuis mai 2023. En mai 2024, la Haute Autorité de communication (HAC), a décidé de révoquer les licences d'exploitation de quatre stations de radio et de deux chaines de télévision (Djoma FM, Espace FM, Sweet FM, FIM FM, Djoma TV, and Espace TV). Ces médias restent tous fermés.

Le 3 décembre 2024, le journaliste Habib Marouane Camara, le directeur du media en ligne Le Révélateur 224, a été enlevé alors qu'il se rendait à une réunion. Il n'a pas été revu depuis.

Si la HAC est revenue sur son interdiction aux médias de donner la parole aux partis de l'opposition, elle continue à restreindre ces échanges puisqu'elle a indéfiniment suspendu le site du média privé Guinée Matin et sa chaine de télévision pour « non-respect des principes d'égalité, de neutralité et d'équilibre de l'actualité en période de campagne référendaire et pour violation de la réglementation en vigueur ».

Étant donné les limites placées sur la couverture médiatique de la substance du référendum, il n'est pas certain que les citoyens sachent sur quoi ils sont sensés se prononcer. Si la junte a organisé des événements pour promouvoir le projet de constitution, l'absence de dialogue critique sur la substance du document pose question sur la compréhension citoyenne.

7. Un référendum qui se déroule dans le sillage d'un long héritage de gouvernance autoritaire

Le référendum se produit dans le contexte d'un long héritage de résistance citoyenne à la gouvernance militaire. Le putsch de 2021 fut en effet le troisième coup d'État militaire depuis 1984. Ce premier putsch s'était produit après 26 ans de gouvernance répressive sous le premier président de la Guinée, Sékou Touré. Durant son règne, environ 50 000 personnes sont mortes aux mains des forces de sécurité. Le régime de Touré fonctionnait dans un état de paranoïa constante, des milliers d'opposants présumés avaient été emprisonnés et plus d'un million de Guinéens s'étaient exilés.

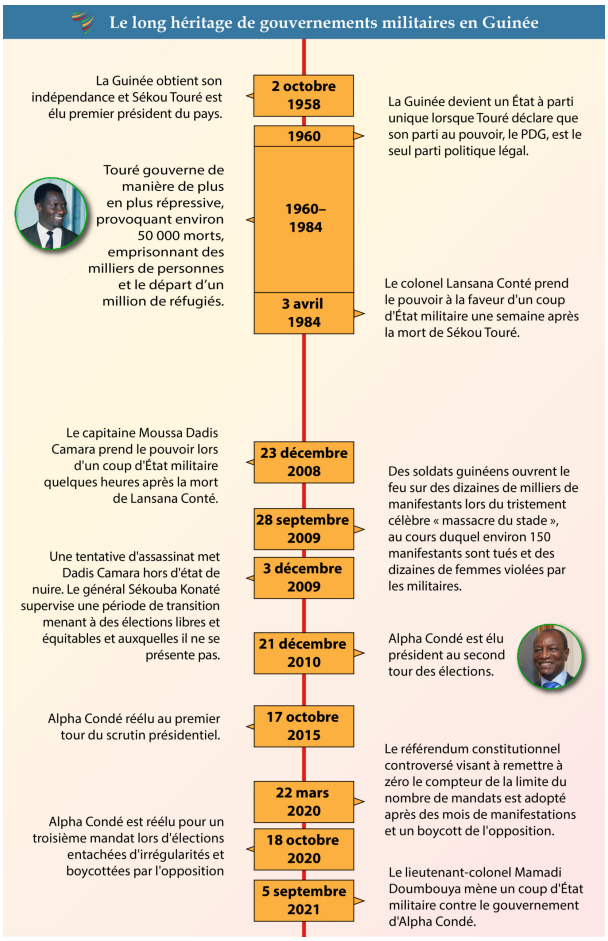

Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

Après la mort de Touré en 1984, le Colonel Lansana Conté avait pris le pouvoir dans un coup d'État militaire. Il avait maintenu la répression violente de Touré, bien que moins intensément. La vie politique se caractérisait donc toujours par la répression systématique de l'opposition et environ 3,000 personnes étaient mortes dans de la violence politique entre 1997 et 2008.

Le capitaine Moussa Dadis Camara avait pris le pouvoir lors d'un autre putsch à la mort de Conté en décembre 2008. Le règne de Camara avait lui aussi été marqué par la violence arbitraire, la répression et la corruption. L'événement le plus tristement célèbre fut le "massacre du stade de Guinée" de septembre 2009 durant lequel les forces de sécurité avaient tué 150 civils et violé des dizaines de femmes rassemblés dans le stade de la capitale pour manifester contre la junte.

Après qu'une tentative d'assassinat avait forcé Camara à l'exil médical, le général Sékouba Konaté avait dirigé une transition qui s'était achevée par l'organisation des premières élections libres et justes du pays en 2010. Ce processus avait abouti à l'adoption d'une constitution qui, pour la première fois, comprenait une stricte limite à deux mandats présidentiels et qui avait vu Alpha Condé, un dirigeant de l'opposition et militant démocratique de longue date, élu à la présidence en décembre 2010.

Ces décennies de gouvernance répressive et de corruption étatique systématique avaient laissé la Guinée l'un des pays les plus pauvres et les plus isolés au monde.

La Guinée a su tirer parti de l'ouverture démocratique avec des réformes politiques et économiques importantes sur les 10 années qui s'en sont suivies. Le PIB par habitant a augmenté de 659 dollars en 2010 à 1,245 dollars en 2021, et l'accès à l'électricité de la population est passé de 28 % à 47 %.

La décision controversée de Condé de modifier la constitution, usant déjà d'un processus référendaire contentieux avait aussi débouché sur d'importantes manifestations. Mais ces dernières, violemment réprimées, avaient permis à Condé de rester président pour un troisième mandat en 2020.

La Guinée sur la voie de plus d'instabilité

> L'objectif du processus semble plutôt être d'offrir à la junte un degré de légitimité pour asseoir sa mainmise sur le pouvoir.

Le processus référendaire en Guinée semble loin de respecter les meilleures pratiques électorales en matière d'équité, de transparence et de participation. L'objectif du processus semble plutôt être d'offrir à la junte un degré de légitimité pour asseoir sa mainmise sur le pouvoir et étendre le rôle dominant de l'armée dans la vie politique guinéenne. La junte guinéenne semble donc vouloir répliquer le modèle des processus référendaires orchestrés qui ont suivi les putschs au Tchad et au Gabon. La volonté de l'armée guinéenne de conserver le pouvoir s'inscrit dans un contexte marqué par des revendications populaires persistantes en faveur d'un retour à un gouvernement démocratique civil et par des décennies de luttes entre les citoyens et l'armée au sujet de la trajectoire de gouvernance du pays.

Compte tenu de l'histoire de la Guinée marquée par la violence, une gouvernance instable et le sous-développement sous les précédents régimes militaires prolongés, les implications de ce référendum constitutionnel pourraient avoir un impact profond sur le paysage politique, économique et sécuritaire de la Guinée pour les années à venir.

Ressources complémentaires

- Christophe Châtelot, « En Guinée, la junte vide le champ politique avant le référendum sur la nouvelle Constitution », *Le Monde*, 26 août 2025.
- Coumba Kane, « En Guinée, un projet de Constitution taillé pour le général Mamadi Doumbouya », *Le Monde*, 4 juillet 2025.
- Joseph Siegle et Hany Wahila, « En Afrique, les élections de 2025 se révèleront un test de crédibilité pour la défense des normes démocratiques », *Éclairage,* Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 28 janvier 2025.
- Alix Boucher, « En Guinée, la transition stagne », *Éclairage,* Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 14 août 2024.
- Thierry Vircoulon and Sani Piers, « Où va la transition guinéenne ? Ou l'insoutenable légèreté du « colonellisme » », Egmont Paper 122, Mai 2023.
- Vincent Foucher and M. Tangui Bihan, « Étude de cas : La Guinée. Le Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) : Un mouvement citoyen face à un régime autoritaire », Association guinéenne des sciences politiques, June 2022.
- Joseph Siegle and Daniel Eizenga, « Coup d'État en Guinée : Comment faire marche-arrière », *Éclairage,* Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 20 septembre 2021.
- Alix Boucher, « Désamorcer la crise politique en Guinée », *Éclairage,* Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 4 mai 2020.
- Alix Boucher, « La Guinée à la croisée des chemins », *Éclairage,* Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 15 août 2019.